



**Suite aux questionnements auxquels nous vous avons demandé aux Sociétés de répondre.**

**Voici le point au 15 juin 2020, toutes les Sociétés s'étant exprimées, les décisions prises ont été validé par un vote à la majorité.**

**Le prochain rendez-vous prévu par nos instances dirigeantes se situe après le 22 juin 2020.**

**1 / QUESTION : communiquer à la Fédération, comme demandé par le Ministère des Sport notre calendrier des compétitions à compté du 15 juillet 2020.**

**DECISION : nous faisons parvenir le calendrier, même si, aujourd'hui, il nous semble peu probable, voire impossible d'organiser un championnat digne de ce nom à compter du 15 juillet 2020. Nous nous en expliquerons avec la Fédération et le Ministère des sports, au moment venu.**

**2 / QUESTION : organisation de la Coupe de France 2020**

**DECISION : la Coupe de France 2020 sera organisée, fin septembre, à la place de l'organisation du Championnat de France, si toutes les conditions sont réunies. Nous avons bien entendu l'opinion de certaines Sociétés qui souhaitent reporter la décision à une date ultérieure (après le 15 juillet).**

**Il est bien évident qu'un point sera fait non seulement après le 15 juillet mais aussi semaine après semaine jusqu'à la dernière semaine d'août où nous validerons définitivement, ce qui nous laissera trois ou quatre semaines pour organiser, si la réponse est positive. Aujourd'hui nous posons uniquement une position de principe.**

### **3 / QUESTION : organisation de tournois**

**DECISION : étant donné qu'il y a trois propositions qui n'ont pas été débattues, nous allons attendre de savoir combien de Sociétés ou groupement de Sociétés sont en capacités d'organiser des tournois après le 15 juillet pour déterminer la marche à suivre.**

**Nous vous rappelons les trois possibilités d'appellations proposées par 3 sociétés différentes :**

**1/ Tournois officiels.**

**2/ Tournois amicaux sous l'égide de FFJSN et le règlement de la LIGUE.**

**3/ Tournois amicaux (en étant attentifs à l'équité pour le nombre de joueurs invités par sociétés).**

**Les trois propositions indiquent qu'elles ne conçoivent ces tournois qu'avec des joueurs licenciés à la FFJSN.**

### **4 / QUESTION : cotisation d'adhésion à la FFJSN et licences.**

**DECISION : l'adhésion de 120€ par société à la FFJSN, est reconduite à l'unanimité.**

**Pour les licences :**

**Si les choses restaient en l'état la ristourne des 5 €uros, reçus par la Ligue est actée, mais il a été demandé par certaines Sociétés, d'étudier la possibilité d'une prise en charge complète du montant du coût de l'ensemble des licences, par la Ligue, pour tous les joueurs souhaitant se licencier pour cette saison 2020.**

**Il va de soi, qu'une telle décision qui nous semble tout à fait convenir à la période difficile que nous vivons, doit recevoir le vote unanime des Sociétés.**

**Nous questionnerons donc celles-ci dans les prochains jours et mettrons en place cette procédure si elle est approuvée, unanimement.**

**Pour ce qui concerne une ristourne de la Fédération, ce n'est qu'après que le Comité Directeur, qui regroupe les quatre Ligues, se soit réuni et prononcé, que cette éventualité sera validée ou pas.**

**La demande, aux Sociétés de minimiser autant que peut se faire la différence entre le prix de la licence fédérale et le prix d'adhésion demandé à leurs sociétaires est accueillie positivement.**

**5 / QUESTION : assurance.**

**DECISION : pour ce qui concerne l'assurance de base, elle est comprise dans le prix de la licence fédérale, qui court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.**

**Pour l'assurance complémentaire, des pourparlers entre l'assurance et la Fédération, sont en cours.**

**6 / QUESTION : dépôts des bordereaux de licence de cette saison au samedi 27 juin 2020.**

**DECISION : pour les sociétaires qui désirent reprendre l'entraînement à terre, en respectant toutes les préconisations (désinfection, distanciation physique...mais aussi faire un relevé, écrit, de tous les participants à la séance, pour la traçabilité en cas de problème) nous vous demandons de nous faire parvenir les bordereaux, même incomplet, le plus rapidement possible, car même si l'assurance couvre l'ensemble des licenciés à l'année, il vaut mieux, en cas d'accident, avoir le bordereau, comme preuve.**

**Si la proposition du paiement des licences par la Ligue est retenue, nous vous demanderons de nous faire parvenir vos bordereaux, très rapidement.**

**L'ensemble des Sociétés de Joutes et le Bureau de la LIGUE se mettent en position d'être prêt, comme l'ont exprimé, certaines d'entre elles, au cas où...en souhaitant que nos espoirs pourront se transformer en réalité.**

**Il est bien entendu qu'il faudra que les conditions sanitaires nous le permettent, car nous ne prendront aucun risque qui pourrait mettre en danger la santé de l'ensemble du personnel des Joutes ou des spectateurs.**

**Prenez soin de vous, car même si la COVID-19 circule beaucoup moins, elle n'en reste pas moins, aussi dangereuse qu'au premier jour.**

**Le Bureau de la LIGUE**

